



LES COMITÉS CONSULTATIFS

Pour associer les habitants aux projets publics du village, des Comités consultatifs ont été proposés. Composés d'habitants, d'élus et de personnes expertes, leurs travaux portent sur neuf thèmes : Accessibilité et inclusion (handicap et différences), la jeunesse, Forêts et patrimoine naturel, Développement durable, Conseil municipal des jeunes, sécurité routière, refonte site internet, Rénovation MDL et aménagement « Clos de la pâture ».

Les comités consultatifs

Pourquoi participer ?

- Comprendre l'action publique et le fonctionnement de la collectivité.
- Exprimer son avis et ses idées sur les projets du village
- Apporter son expérience d'habitant pour enrichir les projets par la diversité des points de vue.

Comment ça fonctionne ?

Ces instances regroupant élus, habitants et personnes expertes ne demandent pas forcément de compétence particulière, chacun peut y participer. A l'issue d'un temps de travail, le comité consultatif remet des propositions au conseil municipal, qui décide de la suite à donner. Une « lettre de mission » est transmise aux participants pour préciser les règles de fonctionnement.

Neuf comités sont proposés à ce jour pour travailler sur les thèmes suivants :

- Accessibilité et inclusion des publics ayant un handicap : faire un état des lieux et des propositions pour améliorer l'objet dans la commune
- Jeunesse : comment intégrer les jeunes dans les activités communales, identifier leurs besoins et faire des propositions

- Forêts et patrimoine naturel : affouage, protection et préservation
- Développement durable : identifier des axes d'amélioration et proposer des actions
- Conseil municipal des jeunes : Encadrement et accompagnement des jeunes élus
- Sécurité routière : identifier les priorités et propositions d'amélioration
- Refonte site internet : réaliser un cahier des charges prestataire et participer à la rédaction des contenus
- Rénovation MDL : proposition projet
- Aménagement Clos de la Pâture : proposition d'aménagement en intégrant la mise en place d'un habitat sénior, voire intergénérationnel

Le maire désigne les participants aux comités après étude de leur candidature motivée.

Tous les ans, un bilan de leur réflexion sera réalisé avec les propositions des différents groupes de travail.

Les comptes-rendus annuels seront disponibles dans l'espace dédié sur le site de la mairie.

